



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Enseignants

Question écrite n° 51083

Texte de la question

M. Didier Bariani appelle l'attention de M. le ministre delegue au budget sur la loi no 96-1093 du 16 decembre 1996 qui a mis en place un conge de fin d'activite pour les personnels de la fonction publique de meme que pour les maitres contractuels a titre definitif exerçant dans les etablissements d'enseignement prives sous contrat. L'article 20 de cette loi precise qu'un decret en conseil d'Etat determine les conditions particulieres de mise en oeuvre des dispositions de la loi pour les maitres contractuels. Or, si les fonctionnaires beneficent des a present de cette mesure, les enseignants du secteur prive en sont toujours exclus en l'absence de decret d'application dans ce sens. L'acces au benefice de ces dispositions etant limite a la seule annee 1997, il est urgent que le decret paraisse avant la fin de l'annee. Il demande donc au ministere de bien vouloir lui indiquer l'etat d'avancement de ce texte.

Données clés

Auteur : [M. Bariani Didier](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51083

Rubrique : Enseignement prive

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 avril 1997, page 1974